

04

2020 :
une année importante
pour le virage
du numérique en France



Les entreprises du dispositif médical
ont la capacité d'intégrer des solutions
numériques dans ce nouveau schéma
d'organisation nationale.

180 répondants à l'appel à projets
lancé par le HDH et le Grand
Défi IA.

NUMÉRIQUE EN SANTÉ

LA FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE

Le chapitre III de la loi de santé « Ma Santé 2002 » consacré au développement du numérique en santé a fait l'objet d'une feuille de route présentée le 25 avril 2019 par Agnès Buzyn, alors ministre de la Santé et des Solidarités. Cette feuille de route incarne aujourd'hui la stratégie nationale pour le numérique en santé et met en place une vraie gouvernance pour assurer son déploiement.

Cette nouvelle stratégie nationale prend tout son sens dans un contexte sanitaire perturbé (COVID 19) qui a révélé tout l'intérêt de l'usage des solutions digitales tant en termes d'organisation des soins que pour la prise en charge des patients. C'est ainsi que le ministre Olivier Veran a annoncé lors du Ségur de la santé un budget de 2 milliards d'euros afin d'accélérer la mise en œuvre des projets et des infrastructures dédiés au déploiement du numérique en santé.

Cette feuille de route propose cinq grandes orientations qui se déclinent en trente actions concrètes dont le déploiement opérationnel est assuré par deux institutions ministérielles que sont la Délégation du numérique en santé (DNS) et l'Agence du numérique en santé (ANS).

Les dispositifs médicaux sont des composants essentiels du système de santé, quelques enjeux sont par conséquent à mettre en perspective avec cette feuille de route. Notamment la capacité des industriels à intégrer des solutions numériques et autres dispositifs connectés dans ce nouveau schéma d'urbanisation nationale. La production et la gestion des données de santé issues des dispositifs médicaux sont également un fort enjeu dans le cadre de la mise en place du Health Data Hub (cf. plus bas). Enfin, répondre aux exigences d'interopérabilité est aussi un prérequis indispensable à la bonne intégration des solutions et leur capacité à échanger des données entre elles ou vers d'autres solutions (exemple : DMP).

Cette feuille de route du numérique en santé en France est une formidable occasion de mettre en avant l'industrie du dispositif médical numérique et/ou connecté car elle permettra d'améliorer sa visibilité et de montrer son efficacité dans la prise en charge, le suivi et le traitement des patients.

Le Snitem représente ses entreprises adhérentes au travers de plusieurs groupes de travail afin de faire valoir leurs intérêts et d'intégrer au mieux cette feuille de route. Ces différents groupes abordent les thématiques suivantes : évaluation des solutions,

développement économique des entreprises françaises en France et à l'international, la formation et la fracture numérique et se déclinent en plusieurs sous-groupes afin de traiter les thématiques le plus justement possible.

HEALTH DATA HUB

La plateforme des données de santé ou Health Data Hub (HDH), préconisée par le rapport Villani de mars 2018 et inscrite dans la loi de santé « Ma santé 2022 » est devenue effective lors de la promulgation de la loi en juillet 2019 et sa structure juridique a été officiellement créée le 2 décembre 2019. Le HDH remplace ainsi l'INDS (Institut des données de santé) créé deux ans auparavant.

Le Snitem siège à l'assemblée générale du HDH et représente le collège des Industriels (Snitem, Leem, Syntec numérique, AFCRO, France Digitale) à son conseil d'administration.

La plateforme technologique est en cours de finalisation et l'audit de cybersécurité s'est effectué avec succès sur la fin 2019.

Les projets lauréats du premier appel à projets national qui s'est déroulé début 2019 ont presque tous obtenu les autorisations du Comité d'Expertise pour les Recherches, les Etudes et les Evaluations dans le domaine de la Santé (CEREES) et de la CNIL. Un nouvel appel à projets a été lancé conjointement avec le Grand Défi IA dirigé par Olivier Clatz. Compte tenu de l'actualité COVID-19, la deadline initialement fixée au 1er mai 2020 a été repoussée au 1er juin 2020. Près de 180 projets ont répondu à cet appel à projets national. Les 10 lauréats sélectionnés par un jury d'experts de la santé, de la recherche et de l'intelligence artificielle, ont été annoncés lors d'une cérémonie qui a eu lieu en visioconférence le 9 juillet dernier. Ils vont permettre d'enrichir le catalogue de données partagées du HDH.

Les travaux initiés avec la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) dans le cadre de l'ancien CSF (conseil stratégique de filière) avaient abouti à la publication de la Classification communes des actes médicaux (CCAM) en open source en octobre 2018.

La publication des données du PMSI (Programme de médicalisation des systèmes d'information) en open source est toujours en attente à ce jour.

Les travaux nécessaires sur la valorisation des données et le business model de la plateforme ont été initiés dans le cadre du groupe de travail 1 du projet Intelligence Artificielle du CSF en concertation avec le HDH. Toutes les parties prenantes ont travaillé pendant plus de 6 mois pour faire des recommandations qui ont été remises au HDH en février 2020. Le Snitem a été largement représenté dans ce groupe de travail par la participation active de plusieurs entreprises adhérentes qui se sont beaucoup investies. Les travaux sur la tarification du HDH restent à finaliser.

THINK TANK « NUMÉRIQUE, DISPOSITIFS MÉDICAUX & SANTÉ »

Il y a environ 20 mois, le Snitem a proposé à un certain nombre d'experts du monde de la santé et du numérique la création d'un Think Tank en vue d'une réflexion sur la thématique du numérique en santé. Réunissant des patients, des praticiens du numérique en santé, des experts des solutions numériques et des représentants d'entreprises du domaine des dispositifs médicaux, ce think tank a réfléchi à des pistes concrètes qui lui apparaissaient les plus pertinentes possibles pour poursuivre la digitalisation de notre système de santé ; avec une démarche simple : l'idée était d'identifier des exemples et des solutions numériques développées et expérimentées à l'étranger qui pourraient répondre à un certain nombre d'objectifs structurants poursuivis par la réforme « Ma Santé 2022 ».

La transposition telles quelles de solutions étant rarement possible d'un système à un autre, le think tank s'est également

efforcé d'examiner les prérequis à leur transposition dans notre pays. Enfin, les membres du think tank ont souhaité faire une restitution de leur réflexion et propositions qui soit didactique en s'adressant à un public de personnes intéressées par ces sujets sans en être des experts.

Les travaux ont été organisés autour des 3 thématiques suivantes :

- « Le Patient au cœur de l'objectivité de la qualité et de la pertinence des soins » (les indicateurs de qualité Patients : PREM et PROM).
- « Le suivi des patients atteints de maladie chronique grâce à des applis en santé » (Comment les applis numériques vont-elles aider les acteurs dans le parcours de soins)
- « eSanté et intégration : répondre aux besoins d'efficience » (Plateformes de partage numérique en santé).

Ces travaux ont donné lieu à des présentations « intermédiaires » lors de l'édition 2019 de la PHW 2019 et d'un atelier à « CHAM » (Convention on Health Analysis and Management).

La crise de la Covid-19 a montré, s'il en était encore besoin, à quel point l'outil numérique constitue un soutien indispensable aux activités du domaine de la santé et notamment en période de crise sanitaire. Le recours à la télémédecine en a été une illustration flagrante.

C'est pourquoi dans le livrable de ses travaux, finalisé en juillet dernier, le think tank a souhaité prendre en compte les premiers retours d'expérience de cette crise sanitaire.

Le document sera très prochainement consultable sur le site Internet du Snitem.

